



Trois projets finalisés en 2007

L'économie de l'environnement est au cœur des réflexions et travaux engagés en 2007 au titre du Grenelle de l'Environnement. À la Réunion, le projet "**La Réunion 2030, l'énergie verte**" plus connu sous l'acronyme GERRI¹, est directement issu des conclusions du Grenelle de l'Environnement. Il place le développement des énergies renouvelables, la réduction de la dépendance de l'île aux énergies fossiles et la promotion de l'éco-construction, de l'urbanisme et de l'aménagement durables au centre de ses interventions. De façon complémentaire, le déploiement de ce projet doit s'opérer dans un contexte d'exemplarité environnementale, renforçant l'exigence d'un rattrapage des retards en matière de gestion des déchets et d'assainissement. L'importance des crédits prévus au titre de la programmation FEDER 2007/2013 donne la dimension de l'effort à réaliser : 220 millions d'euros sont en effet réservés à l'objectif 3-c pour préserver l'environnement et les ressources dans le cadre du développement durable.



Très attendue par les milieux associatifs de défense de l'environnement, la création du **Parc national de La Réunion**, par décret du 5 mars 2007, constitue également une réponse intégrée aux politiques publiques d'aménagement et de développement durables du territoire initiées depuis une vingtaine d'années. En effet, le classement d'un cœur protégé de 105 477 hectares fait bénéficier l'île de La Réunion d'un label national fort et constitue une étape indispensable dans la démarche de candidature des sites remarquables que sont les "Pitons, cirques et remparts" au classement du Patrimoine mondial de l'Unesco.

Préserver la biodiversité

Au-delà de la centaine d'emplois directs induits, ce sont des retombées plus larges qui sont espérées, notamment par les acteurs du tourisme. Le Parc aura pour principales missions de garantir la conservation d'un patrimoine naturel riche et original, de contribuer à sa connaissance et à sa surveillance, mais aussi à sa valorisation.

Outre les écosystèmes caractérisés par une biodiversité exceptionnelle et une grande qualité paysagère, les îlets habités de Mafate et des Salazes ajoutent un intérêt culturel au cœur du Parc. Mais tous les autres espaces ruraux et naturels des Hauts, qui constituent la trame verte réunionnaise, seront aussi concernés par l'élaboration de la charte du Parc national. En effet, les 24 communes seront sollicitées pour adhérer à un projet commun de territoire qui devra se traduire d'ici deux ans par une solidarité des espaces retenus avec le cœur du parc.

¹ voir définition page 16.

Conçu comme un outil de coordination plus que de gestion, l'établissement public créé se positionne davantage comme animateur des réseaux de gestionnaires des espaces naturels et comme interface entre les principaux partenaires concernés par la relation Homme-Nature, parfois au cœur de conflits d'usages. C'est un nouveau système de gouvernance qui est donc en cours d'expérimentation au service du développement durable.

Pour préserver les récifs coralliens de La Réunion, espaces sensibles, il manquait un outil de gestion et de réglementation des usages. C'est chose faite depuis le 21 février 2007 avec la création par décret de la **Réserve naturelle marine** de La Réunion. Elle s'étend sur 3 500 hectares du Cap La Houssaye (Saint-Paul) à la Roche aux Oiseaux (Étang-Salé).

Les récifs coralliens de La Réunion sont le siège d'une biodiversité remarquable. Ils sont à l'origine des principaux espaces bal-

néaires de l'île : les plages et les récifs qui les bordent font l'objet d'une fréquentation intensive par des activités de loisirs variées (plongée, engins propulsés par le vent, kayak, surf, nautisme, vision sous-marine et balade en mer...). Les nombreuses activités économiques et le développement urbain sur les bassins versants littoraux menacent aujourd'hui fortement la survie de ces récifs : 80 % de l'hébergement touristique réunionnais se trouve à proximité de la Réserve ; les ressources halieutiques sont soumises à un effort de pêche excessif, tant par la pêche de loisir que professionnelle ; les flux de pollution liés aux nombreuses activités et infrastructures augmentent. Pour répondre à ces menaces, la réglementation prévoit trois niveaux de protection au travers de zonages spécifiques. ▲

synthèse réalisée par
Christian LÉGER
Administrateur de données
DIREN Réunion

L'économie de l'environnement

L'économie de l'environnement a pour finalité la préservation de l'environnement. Elle constitue un outil d'analyse des interactions entre l'homme et son environnement. Elle a pour objectif une meilleure gestion des externalités et des biens collectifs, notions très longtemps négligées dans les théories économiques modernes au motif de l'illusion de ressources naturelles inépuisables. Aujourd'hui de plus en plus d'acteurs publics (État, collectivités territoriales, établissements publics) et privés (entreprises mais aussi associations) participent à l'économie de l'environnement.

Au niveau national, en 2006, la dépense pour la protection de l'environnement était évaluée à 37 milliards d'euros, soit 2,1% du PIB. Ce poste de dépenses augmente en moyenne de 6 % par an. Près de 70 % de ces sommes sont alloués à la gestion des déchets et à l'assainissement.

Dés 2005, après de nombreux débats, la Charte de l'Environnement a inscrit dans la constitution le principe du pollueur/payer. La récente adoption par le sénat le 28 mai 2008 du projet de loi sur la responsabilité environnementale (LRE) donne corps à ce principe. Toute entreprise reconnue responsable de graves dommages à l'environnement devra désormais financer les mesures de prévention ou de réparation des dégâts, lesquels étaient jusqu'alors, le plus souvent, à la charge de l'État.

Le "bonus-malus", en vigueur depuis le début 2008, incite les consommateurs à privilégier les véhicules les moins polluants sans contrainte réglementaire. Il illustre la possibilité de modifier les comportements en introduisant dans les mécanismes de marché un "signal prix" reflétant le caractère plus ou moins polluant d'un bien.